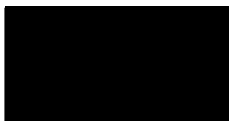


Association des riverains
du parc à chiens
de Geisendorf



Service du Conseil municipal	
- 4 JUL. 2023	
Décision :	Traité par :

Recommandé

Conseil municipal de la Ville de Genève
Commission des pétitions
Rue de la Coulouvrenière 4
1204 Genève

Genève, le 30 juin 2023

Concerne: Demande de fermeture du parc à chiens de Geisendorf

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous recevez ci-joint la pétition "Un an d'aboiements en permanence, ça suffit!", cosignée par 36 riverains de l'espace pour chiens implanté depuis tout juste une année dans le Parc Geisendorf.

Malgré toute notre bonne volonté, les jappements des chiens, et les altercations entre leurs maîtres qui vont trop souvent de pair, sont proprement insupportables.

Nous vous saurions gré de venir vous en rendre compte sur place et de prendre la seule mesure qui s'impose: la fermeture dudit parc qui perturbe depuis trop longtemps déjà la quiétude de ses riverains.

En espérant que vous serez sensibles à notre démarche, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de recevoir nos salutations les meilleures.

Pour l'Association des riverains du parc à chiens de Geisendorf

Claude Ayer

Annexes: ment.

PÉTITION DES RIVERAINS DU PARC À CHIENS DE GEISENDORF
adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève

UN AN D'ABOIEMENTS EN PERMANENCE, ÇA SUFFIT !

Depuis une année, nous, jeunes et moins jeunes, étudiants, actifs, retraités, subissons à toute heure, de jour comme de nuit, y compris les week-ends, les aboiements des chiens fréquentant un nouvel espace qui leur est destiné, à l'intérieur du Parc Geisendorf. Les habitations de certains d'entre nous donnent directement sur cet enclos. Et les jappements résonnent encore plus loin à la ronde.

Interpellé le 2 juillet 2022, Monsieur Alfonso Gomez, Conseiller administratif responsable de cette installation a mis plus de deux mois à nous répondre, le 13 septembre 2022, qu'il était "désolé d'apprendre que (nous étions) importuné-e-s". Et de s'engager à "sensibiliser le Service de la Police municipale à la problématique" de même que, sur un panneau, à rappeler "dans le courant du mois" aux propriétaires de chiens "l'obligation de respecter la tranquillité publique". Promesse non tenue jusqu'à maintenant. Quant à la Police municipale, elle a visiblement d'autres chats à fouetter.

Nous comprenons que la Ville se préoccupe du bonheur des "plus de 10'000 chiens officiellement enregistrés" comme l'invoque le Conseiller administratif. Mais nous pensions jusqu'ici que le bien-être de ses citoyens l'emportait encore sur celui des animaux. Et l'absence de consultation préalable des riverains concernés est d'autant plus incompréhensible que certains d'entre nous sont locataires de la Gérance immobilière municipale chapeautée justement par notre nouveau Maire.

Des municipalités, comme Nyon en 2022, ont procédé ainsi avant de décider pareilles implantations. D'autres, au Canada, les ont interdites à moins de 100 mètres des habitations. D'autres encore se sont résolues à les fermer, prenant tardivement conscience de la gêne insupportable causée aux voisins concernés.

Comme le disait si bien Monsieur Alfonso Gomez à propos d'un autre sujet urbanistique, "(nous ne devons) plus nous accommoder des mauvais choix faits dans le passé, ce qui implique parfois de défaire ce qui a été fait" (GHI 02.11.2022). Nous sommes tout à fait d'accord. Les pétitionnaires ci-après, dont nombre résident en ces lieux depuis des années, demandent de revenir sur un choix inconscient en fermant le parc à chiens de Geisendorf.

La pétition peut être signée par toute personne concernée, quels que soient son âge et sa nationalité

Nom, prénom	Adresse	Signature

À renvoyer par courrier postal à:

Association des riverains du parc à chiens de Geisendorf, Rue Liotard 29, 1202 Genève

PÉTITION "UN AN D'ABOIEMENTS
EN PÉRTIANCE, GA SUFFIT!"



Résidence des cosignataires



Parc à chiens de Geisendorf